

~~Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,~~
~~chers collègues,~~

~~Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs de~~
~~la CEEAC accrédités au Congo,~~ *chefs de missions diplomatiques*

~~Monsieur le représentant de la Commission de l'Union~~
~~Africaine,~~ *Messieurs*

~~Monsieur le représentant du Secrétaire Général de la~~
~~CEEAC,~~

Monsieur le Coordonnateur Résident du Système des
 Nations Unies au Congo,

Mesdames et Messieurs les Représentants des
 Organisations Internationales et Intergouvernementales,

Monsieur le Directeur du Bureau Sous-régional pour
 l'Afrique Centrale de la Commission Economique des
 Nations Unies pour l'Afrique,

Monsieur le Président sortant du Comité
 Intergouvernemental d'Experts de l'Afrique Centrale,

Mesdames et Messieurs les Experts des Etats d'Afrique
 Centrale,

Chers invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec honneur et plaisir, au nom du Gouvernement de la
 République du Congo, et de son chef, Son Excellence
~~Monsieur~~ Denis Sassou NGUESSO, Président de la
 République, de vous souhaiter une chaleureuse bienvenue à
 Brazzaville à l'occasion des assises de la 31^{ème} Session du
 Comité Intergouvernementale d'Experts de l'Afrique Centrale.

Je voudrais dire combien le Gouvernement de la République du Congo, apprécie l'esprit de parfaite coopération avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique pour l'organisation de la présente session ici à Brazzaville, après celle de 2012.

Je profite de l'occasion pour réitérer mes remerciements à la Commission pour cette opportunité dans le cadre des réunions annuelles du Comité Intergouvernemental d'Experts, de dialoguer, d'échanger nos expériences dans la perspective d'une meilleure coordination de nos politiques de développement.

Mesdames et Messieurs les Experts,

Votre présence témoigne tout l'intérêt que vous accordez à la recherche des voies appropriées pour tenter ~~d'apporter des~~ *de relever* ~~voies de sortie face aux~~ défis de développement auxquels nous sommes confrontés individuellement et collectivement dans la sous-région.

Mesdames et Messieurs,

Au titre des rapports soumis à votre attention, vous plancherez sur :

1. Les ~~profils~~ *profil* sous-régional et pays, une synthèse des performances économiques, des questions sociales et des réformes en cours. L'objectif est de mieux éclairer les décisions de politiques économiques au plan national et sous-régional ;

2. Le Rapport sur la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux, y compris le NEPAD sur les OMD, objet de bilan de performance de l'Afrique Centrale au cours des quinze dernières années. L'accent est porté sur les progrès et l'identification des insuffisances, afin de mieux relever les défis de l'agenda des objectifs de développement post 2015 ;
3. Le Rapport d'activités du Bureau de la CEA pour l'Afrique Centrale au titre de l'année 2014 et le programme de travail pour 2015. L'objectif est d'améliorer la mise en œuvre du prochain programme de travail du Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale ;
4. Le Rapport sur la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique Centrale : le Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale (PCDCT-AC) et la nécessité d'accélérer la réalisation de ce projet phare. Il s'agit de rattraper le retard accumulé dans le processus d'intégration physique de la sous-région ;
5. Le document de discussion sur le thème « Développer l'Industrie Forestière pour la transformation structurelle des Economies d'Afrique Centrale ».

Autant de thèmes largement significatifs et prometteurs d'approches des défis de diversification, de transformation des avantages comparatifs en avantages compétitifs, de consolidation des dynamiques de croissance et de stabilisation macroéconomique.

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Gouvernement, je déclare notre pleine satisfaction du choix porté sur la problématique de l'industrie forestière comme thème principal de cette réunion du Comité intergouvernementale d'Experts d'Afrique Centrale.

Ce thème, d'importance inaliénable vient en quelque sorte en correction à l'état de vulnérabilité de ces dernières face aux chocs exogènes liés aux fluctuations du marché des matières premières, et aussi aux chocs endogènes liés à la faible résilience des facteurs de production, des niveaux encore bas de la productivité et de faible rendement.

Mesdames et Messieurs,

Le République du Congo dispose d'une superficie forestière de 22,5 millions d'hectares soit 65% du territoire national.

85% de la production de grume est assujettie à l'obligation de transformation industrielle locale, objectif noble pour une meilleure contribution à la richesse nationale et à la consolidation de la résilience systémique de l'économie nationale.

La mise en œuvre de la grappe « forêt et industries de transformation et de commercialisation du bois » prévue dans le Plan National de Développement (PND 2012-2016), participe de cet effort d'émergence.

Plusieurs entreprises du secteur sont d'ores et déjà inscrites dans cette dynamique, notamment : la Société Sino Congo

Forest (SICOFOR), SIPAM, la Société Forestière Yuan Dong (SEFYD) et la Congolaise Industrielle de Bois (CIB) qui construit l'unité de cogénération de Pokola. La cogénération est une technique efficace d'utilisation des énergies fossiles et renouvelables, en valorisant une énergie rejetée généralement dans l'environnement, comme la chaleur. Bien plus, plus rien ne se jette, pas même les déchets du bois, les poussières et les copeaux, tout se transforme.

Mesdames et Messieurs,

Le développement de l'industrie forestière constitue un enjeu de taille pour notre sous-région qui héberge le Bassin du Congo, deuxième massif forestier mondial.

Bien que la valorisation des produits forestiers, ainsi que nous venons de le voir, vise la transformation structurelle des économies d'Afrique Centrale, elle comporte néanmoins des défis majeurs qui sont liés à la gestion durable des forêts et à la préservation des écosystèmes.

La République du Congo travaille avec des Partenaires Techniques et Financiers à la gouvernance du secteur, notamment la méthodologie des mécanismes de traçabilité bois du Congo. C'est ainsi que le Gouvernement et l'Union Européenne ont signé le 17 mai 2010 un Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT). Cet accord commercial, entré en vigueur le 1^{er} mars 2013, a pour but d'améliorer la gouvernance forestière au Congo et de s'assurer que le bois et les produits bois du Congo remplissent les exigences réglementaires du pays.

Tout est mis en œuvre pour assurer les meilleures conditions de traçabilité du bois congolais.

Mesdames et Messieurs,

Vos débats seront de haute facture, j'en suis convaincu, ils devront emporter nos convictions en raison de la qualité des échanges, de la pertinence des conclusions en perspective ainsi que de l'agenda à proposer, je n'en doute pas un seul instant du succès annoncé.

Sur cette ^{note d'espoir} ~~espérance~~, je déclare ouverte la 31^{ème} Session du Comité Intergouvernemental de l'Afrique Centrale.

Je vous remercie.